

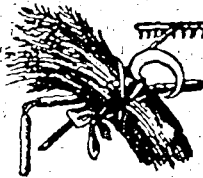
GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jueils

ABONNEMENTS

\$1.00 payable invariablement d'avance. L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre ou 1er janvier. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

L'avis de discontinuer doit être donné, par écrit, à ce bureau, un mois d'avance, et alors avoir payé les arriérés d'abonnement à ce journal.



ANNONCES

1ère insertion 10 cts. la ligne; 2me insertion, 5 cts.; 3e insertion, 3 cts. par ligne.

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Nourrissons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Firmin D. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, doivent être adressés franco

A nos lecteurs

Nous expédions aujourd'hui à nos abonnés la table des matières pour la neuvième année de la *Gazette des Campagnes*.

La position qui nous est en partie faite en ce moment par nos abonnés retardataires, nous force à suspendre pour quelque temps la publication de notre journal; car nous ne voulions paraître devant nos lecteurs sans accomplir la promesse que nous leur avons faite il y a quelque temps: d'augmenter le nombre de pages de la *Gazette des Campagnes*.

Malgré cette contrariété à laquelle nous étions loin de nous attendre, nous ne perdons pas l'espoir de continuer notre publication, avec l'addition de quatre pages de littérature.

En compensation, nous demandons à nos abonnés un faible retour. Sans augmenter le prix de l'abonnement qui est d'une piastre par année, nous les prions de payer collectivement les frais de poste qui ne se montent qu'à six sous par chaque abonné, payables tous les trois mois et d'avance.

Du moment où ces frais de poste contre la *Gazette des Campagnes* ont été mis à notre charge par le Conseil agricole, pour des motifs peu justifiables, des amis dévoués à la cause agricole ont bien voulu se taxer pour nous fournir cette somme se montant au-delà de \$200.00 par année. Nous croirions abuser du dévouement de ces personnes généreuses, si à l'avenir nous consentions à accepter cet argent qu'ils ont si souvent occasion d'utiliser pour des œuvres patriotiques et de charité.

Des tentatives ont été faites à la dernière Session de la Chambre fédérale, pour demander l'abolition des frais de poste en faveur des journaux agricoles, mais sans succès.

Malgré tout le bien qu'on a pu dire sur l'utilité des journaux agricoles dans ce pays, on semble, en haut lieu, avoir pris le parti de les laisser à leurs propres ressources. Sans avoir à nous réjouir de cet état de choses, nous aurions tort, il nous semble, de nous en attrister.

Il est bien vrai que le goût de la lecture n'est pas tellement répandu dans nos campagnes, que nous puissions espérer du succès dans la publication d'un journal agricole sans être obligé de faire d'énormes sacrifices; cependant, nous ne pouvons pas trouver à redire si le Gouvernement de la

Province de Québec, pour faire des économies sur son budget, n'a rien trouvé de mieux que de supprimer une allocation destinée à encourager les publications agricoles, à l'exception d'une feuille agricole issue d'une mère qui a toujours été traitée en enfant gâté par la plupart de nos gouvernements, à laquelle on a jugé à propos d'accorder une allocation annuelle de mille piastres.

Nous devons admettre qu'un journal agricole (comme plusieurs de nos journaux politiques richement dotés par les gouvernements) sous l'influence d'une subvention, s'attache plutôt à plaire au Gouvernement qui le subventionne qu'à défendre les intérêts de l'agriculture. Les cultivateurs ne sauraient lire avec plaisir des journaux écrits sous de telles inspirations. Il en est des journaux comme des individus. Nous pourrions peut-être soupçonner l'indépendance d'un membre du Parlement à qui on permettrait d'occuper des charges dans les départements publics; c'est pourquoi notre législateur, dans sa sagesse, y a remédié, du moins en ce qui concerne les départements publics.

Nous ne pouvons qu'être fier de la position que nous a faite le Gouvernement de la Province de Québec, quoiqu'ayant agi contre nous d'une manière hostile, et avec des intentions purement mesquines, il nous met dans la position de redoubler d'efforts et de courage pour assurer dans ce pays l'existence d'un journal essentiellement dévoué aux intérêts des cultivateurs.

Les témoignages d'approbation que nous recevons tous les jours de la part d'un grand nombre de nos abonnés, nous font espérer à l'avenir prospère de notre journal.

Nous faisons de nouveau appel à ceux qui nous ont aidés dans la publication de notre journal, de redoubler de zèle à l'égard de notre œuvre qui est aussi l'œuvre de tous les véritables amis de l'agriculture, en essayant d'augmenter le nombre des abonnés, puisque c'est par les abonnés seuls que la *Gazette des Campagnes* doit se maintenir. Que dans chaque district, dans chaque paroisse on se fasse de procurer à ce journal un nombre considérable d'abonnés.

Notre cause, la cause que nous défendons, n'est ni la cause d'un parti ni celle d'une faction, elle est la cause nationale par excellence. En elle se résument toutes les autres, et qui cherche à promouvoir les intérêts agricoles d'un pays a droit à toute la reconnaissance de ses concitoyens.